

Haucourt-Moulaine, le 7 Mars 2024



**DREAL GRAND EST**

**BP 1001**

**67050 STRASBOURG CEDEX**

**Nos références : AL/RJ**

**A l'attention de Charline BOISSARD**

**Demande de dérogation espèces protégées**

**Objet** : Destruction de 46 nids d'hirondelles de fenêtre (*delicon urbicum*) sur un bâtiment qui va être détruit au 16 rue de la Seine – 54860 HAUCOURT-MOULAINÉ

## **1/ CONTEXTE**

Dans le cadre du projet Ages et Vie qui est un dispositif unique en France, une 3<sup>ème</sup> voie entre le domicile individuel et la maison de retraite. Un espace de vie avec l'aide nécessaire dans une ambiance conviviale.

La destruction de l'ancien bâtiment communal dans lequel il y avait des logements est obligatoire..

Afin de mener notre projet, nous sommes malheureusement contraints de déposer les nids lors de la destruction du bâtiment.

Département de Meurthe et Moselle

**Mairie de Haucourt-Moulaine** : 1, rue Pasteur - BP4 - 54860 HAUCOURT-MOULAINÉ

Tél. : 03 82 24 30 41 - Fax : 03 82 24 75 30 - [haucourt.mairie@wanadoo.fr](mailto:haucourt.mairie@wanadoo.fr)

Annexe de Saint-Charles Tél. : 03 82 44 52 29

Monsieur Daniel PENET de la LPO est venu nous conseiller sur l'emplacement de la tour de nidification.

## **2/ SITUATION**

En l'absence de bâtiments communaux à proximité, pouvant recevoir des nids artificiels, l'hôtel à Hironnelles est la seule solution envisageable avec une option de 60 nids, plus toit adapté pour les chauves-souris et un diffuseur de cris pour attirer les hirondelles.

Ci-joint plans et photo du site

## **3/ Mesures compensatoires**

Réalisation par la SAS NAT'H NATURE HARMONIE d'une tour à hirondelles de 4.5 m x 2.50 x 2.50 m

Avec un système anti-prédateur et 60 nids d'hirondelles de fenêtre.

Avec en option un aménagement de la toiture pour chauve-souris avec 2 trous d'envol + trappe de visite + isolation de toiture et diffuseur de cris repasse solaire.

## **4/ Planning des travaux**

Réalisation du génie civile en mai ou juin 2024

Pose de la tour en juin ou septembre 2024

Destruction du bâtiment et des nids en février 2025

La saison de nidification ayant lieu de début avril à mi-septembre les nids seront conservés pour la nidification de 2024.

## CONCLUSION

Les nids de substitution devraient palier à la destruction des nids existants. Un bilan de l'opération sera transmis à la DREAL et une visite sera effectuée par la LPO.

Le Maire,



**Alain LOMBARDI**



A hand-drawn site plan of a residential area. The plan shows several rectangular building footprints, some of which are shaded in light gray. A prominent road or path runs diagonally from the top-left towards the bottom-right. Another road branches off to the right from this main path. The buildings are arranged in a somewhat regular grid pattern along these roads. Handwritten annotations in black ink are present: a circled '1' is placed above the text 'Bâtiment à détruire', which is followed by another circled '1'. To the right, a circled '2' is placed above an 'X' and an arrow pointing to the right, with the text 'Travaux de modification' written below the arrow. A second circled '2' is placed at the end of the arrow. The drawing is a simple line sketch on a white background.

①  
Bâtiment à  
détruire ①

②  
X → Travaux de  
modification ②



↓  
Bâtiment à  
détruire

↓  
Zone de modification



↓ emplacement tour  
de modification



↓ bâtiment à décrire